

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Rapport ESG 2025

La SCI aux deux moteurs de performance

Article 8 SFDR

SCI à capital variable



IROKO•next



Le mot du *Directeur ESG*

2025 restera l'exercice où les deux moteurs d'Iroko Next se sont exprimés ensemble. La SCI signe une performance annuelle de **+7,16 %**, la plus élevée depuis sa création, sans jamais s'écarter du cadre extra-financier que nous nous sommes fixé à l'origine du fonds.

Cette année a d'abord été celle d'une diversification exigeante. En entrant au capital de la SCPI Alta Convictions, de la SCPI Epsicap Nano et de l'OPPCI Educatio, nous avons fait le choix de gérants tiers dont la démarche ESG est documentée et, pour la plupart, labellisée ISR. Chacune de ces opérations a été précédée d'un questionnaire ESG, d'une notation et d'une vérification de l'effet de l'acquisition sur la moyenne du portefeuille.

Elle a ensuite été celle de la consolidation de notre ADN social. Le renforcement de 450 340 € dans la SCI Iroko Impact porte la poche solidaire à 5,62 % de l'actif, au-delà de notre engagement minimal, et permet d'accompagner deux nouvelles associations, Emmaüs Solidarité et Forum Réfugiés-Cosi. Le label Finansol, obtenu en septembre 2023, a été maintenu.

L'intégralité des participations en portefeuille est aujourd'hui notée et suivie annuellement. C'est cette discipline, plus qu'un affichage, qui fait la valeur d'un fonds engagé.



Raphaël Bouhnik
Directeur ESG, Iroko

+7,16 %

Performance annuelle
2025 de la SCI

5,62 %

de l'actif en fonds à
impact social (ESUS)

15 / 15

participations ayant une
note ESG et faisant l'objet
d'un suivi

Finansol

label obtenu en 2023 et
maintenu en 2025

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La SCI Iroko Next présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité. L'investissement est réalisé exclusivement en unité de compte : l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Document d'information extra-financière – documents réglementaires sur iroko.com.

Iroko Next en bref

Société civile immobilière à capital variable, accessible exclusivement en unité de compte.

Forme juridique	SCI à capital variable – « Autre FIA » (art. L. 214-24 III CMF)
Immatriculation	RCS Paris n° 913 024 311 – ISIN FR001400CVY1
Société de gestion	Iroko – société de gestion de portefeuille agréée AMF
Distribution	Unité de compte en assurance-vie et PER, sans frais d'entrée ni de sortie
Classification SFDR	Article 8 – promotion de caractéristiques environnementales et sociales
Label	Finansol depuis septembre 2023, label géré par l'association FAIR
Indicateur de risque	SRI 3 sur 7

Allocation de l'actif brut au 25/12/2025

85,96 %

Poche immobilière, hors fonds à impact

5,62 %

Fonds à impact social (ESUS)

8,42 %

Liquidités et autres actifs

Actif brut de 39 631 786 €

au 25/12/2025, dont 36 296 199 € de participations immobilières

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les chiffres clés ESG de l'exercice

Indicateurs de durabilité suivis par la société de gestion sur l'ensemble des participations du fonds.

Note moyenne

64,4/100

Note ESG moyenne du portefeuille, pondérée par la valorisation au 25/12/2025

Couverture

100 %

de la poche immobilière soumise à l'analyse extra-financière

Notation

15/15

participations ayant une note ESG et faisant l'objet d'un suivi

Impact social

5,62 %

de l'actif investi en fonds agréé ESUS, pour un engagement minimal de 5 %

Best-in-class

71,3 %

du portefeuille classé « Best-in-class », note supérieure ou égale à 55/100

Sources : inventaire de l'actif au 25 décembre 2025 et fichier de notation extra-financière des participations.

Un triple filtre à l'acquisition

Toute opportunité d'investissement franchit trois filtres cumulatifs avant d'entrer en portefeuille.

01

Politique d'exclusion

La cible est d'abord confrontée aux interdictions normatives et sectorielles de la politique d'exclusion d'Iroko, commune à l'ensemble des fonds sous gestion.

02

Note ESG de la cible

Un questionnaire ESG est adressé à la société de gestion du fonds cible, complété de pièces justificatives, puis retranscrit dans la grille de notation sur 100 points.

03

Moyenne du portefeuille

La note de la cible est intégrée à la moyenne ESG du fonds, pondérée par la valorisation. Si cette moyenne passe sous 55/100, l'actif ne peut être acquis.

Et après l'acquisition ?

- Actualisation annuelle du questionnaire ESG et des pièces justificatives auprès de chaque société de gestion
- Mise à jour de la note ESG de chaque participation et recalcul de la moyenne du fonds
- Suivi permanent des controverses extra-financières en source ouverte
- Vérification annuelle du statut ESUS des structures de la poche à impact et du ratio de 5 %

La grille de notation des *actifs indirects*

100 points répartis sur trois piliers, avec une prépondérance accordée au volet social. Cette pondération répond aux exigences du label Finansol et à la vocation solidaire du fonds.

Environnement

33 pts

Engagement ESG et classification SFDR du fonds cible · part de la poche immobilière évaluée · consommations d'énergie finale et primaire · émissions de gaz à effet de serre · exposition aux énergies fossiles.

Social

37 pts

Statut ESUS ou ESS de la cible · politique d'exclusion couvrant les droits de l'Homme et les armements · promotion de l'économie circulaire · financement d'actifs socialement responsables.

Gouvernance

30 pts

Politique de risques de durabilité · annexes SFDR pré-contractuelle et périodique · rapport annuel incluant une analyse extra-financière · labels · politique de rémunération.

Les seuils de la méthode

Seuil	Note	Application
Éligibilité à l'acquisition	30/100	Note minimale d'un fonds cible pour être étudié
Note excluante	27,5/100	Sortie de la participation du périmètre d'investissement
Best-in-class	55/100	Plancher de la moyenne pondérée du fonds

La politique d'exclusion

Premier filtre appliqué à toute opportunité, commun à l'ensemble des fonds gérés par Iroko.

Exclu**Armement**

Armes controversées : mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, phosphore blanc, uranium appauvri, armes radiologiques.

Exclu**Sanctions**

Sociétés figurant sur les listes de sanctions de l'Union européenne et de gel des avoirs de la Direction générale du Trésor, ou dont le siège est situé dans un pays référencé sur liste noire.

Exclu**Contenus pornographiques**

Production et diffusion de matériel et de contenus pornographiques.

Encadré**Énergies fossiles**

L'acquisition de sites de production et d'extraction est interdite. La location de bureaux ou de laboratoires est conditionnée à l'évaluation, par le Responsable ESG, de l'honorabilité du plan de transition énergétique.

Encadré**Tabac**

La production est proscrite. Pour la distribution, l'équipe d'investissement évalue la surface et le loyer alloués à cette activité dans l'actif étudié.

Les sociétés engagées dans un plan de transition crédible font l'objet d'un traitement dérogatoire, tranché en comité ESG ad hoc.

Les investissements de l'exercice

Chaque opération a fait l'objet d'une analyse extra-financière formalisée en comité d'investissement post-due diligences.

Opération	Typologie	Montant investi (€)	Classification et labels	Note ESG
SCPI Iroko Zen – pleine propriété et usufruit	Diversifiée – rendement	5 236 528	 Article 8 · label ISR	72
SCPI Iroko Atlas – pleine propriété et usufruit	Diversifiée – rendement	2 661 655	Article 8 · méthodologie ESG solide	75
Braxton Investment Hotel II – actions et obligations (BIM)	Hôtellerie – value add	1 900 000	Article 6 · méthodologie ESG solide	39
SCCV Clos Montholon	Promotion résidentielle	1 000 037	Article 6 · méthodologie ESG solide	31
OPPCI Educatio – Quaero Capital	Éducation	800 000	 Article 8 · label ISR	80
SAS Alfred Hotels Montreuil (Braxton Asset Management)	Hôtellerie – développement	700 000	Article 8 ou équivalent	39
SCPI Epsicap Nano – Epsicap REIM	Diversifiée – small caps	664 981	 Article 8 · label ISR depuis 2022	54
SCI Iroko Impact – parts A	Immobilier solidaire (ESUS)	450 340	 Article 9 · Finansol · ESUS	99
SCPI Alta Convictions – Altea IM	Diversifiée – rendement	366 350	 Article 8 · label ISR depuis juin 2024	68

Aucune acquisition de l'exercice n'a fait passer la moyenne ESG du portefeuille sous le plancher de 55/100. Les opérations dépourvues de label ou de classification SFDR relèvent de la poche de création de valeur et sont évaluées sur la nature de leur activité et sur leurs engagements de travaux.

 À titre d'information, les actionnaires de Braxton Asset Management et Braxton Investment Management ont un lien capitalistique avec Iroko.

La composition du portefeuille au 25 décembre 2025

15 participations, détenues exclusivement de manière indirecte, toutes notées selon la méthode ESG du fonds.

Participation	Typologie	Valorisation (€)	Poids	Note ESG
SCPI Iroko Zen (PP et usufruit)	Diversifiée – rendement	18 843 191	51,9 %	72
SCPI Iroko Atlas (PP et usufruit)	Diversifiée – rendement	2 918 728	8,0 %	75
SCI Iroko Impact	Immobilier solidaire (ESUS)	2 227 581	6,1 %	99
Braxton Investment Hotel II (Braxton Investment Management)	Hôtellerie – value add	1 910 769	5,3 %	39
Nexity Retail 2 (Braxton Asset Management)	Commerces – value add	1 803 892	5,0 %	37
Braxton Alfred Hotels (Braxton Investment Management)	Hôtellerie – value add	1 725 350	4,8 %	39
Braxton Logistics 3 (Braxton Asset Management)	Logistique et locaux d'activité	1 022 038	2,8 %	33
SCCV Clos Montholon (L&P Immobilier)	Promotion résidentielle	1 002 922	2,8 %	31
OPPCI Educatio (Quaero Capital (France) SAS)	Éducation	1 002 804	2,8 %	80
Tour des Dames (Braxton Investment Management)	Bureaux – value add	893 613	2,5 %	29
Braxton Promotion 1 – Montreuil (Braxton Asset Management)	Hôtellerie – développement	713 622	2,0 %	39
SCPI Epsicap Nano (Epsicap REIM)	Diversifiée – small caps	676 893	1,9 %	54
Braxton Urban Pro 1 et 2 (Braxton Asset Management)	Commerces et locaux d'activité	667 054	1,8 %	50
SCPI Mistral Sélection (Swiss Life Asset Managers France)	Diversifiée – rendement	511 291	1,4 %	73
SCPI Alta Convictions (Alteara Investment Managers)	Diversifiée – rendement	376 452	1,0 %	68
Total / moyenne pondérée par la valorisation		36 296 199	100 %	64,4

Notes en vert : actifs « Best-in-class », note supérieure ou égale à 55/100. Notes en corail : actifs « Best-in-progress », éligibles et disposant d'axes d'amélioration identifiés. Aucune participation ne se situe sous la note excluante de 27,5/100.

⚠ La valorisation peut évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution du marché immobilier et de la valeur du parc immobilier.

⚠ À titre d'information, les actionnaires de Braxton Asset Management et Braxton Investment Management ont un lien capitalistique avec Iroko.

La lecture ESG du portefeuille

Notes ESG des participations au 25 décembre 2025, rapportées au seuil « Best-in-class » de 55/100.

Best-in-class

71,3 %

du portefeuille en valeur est classé « Best-in-class » : Iroko Zen, Iroko Atlas, Iroko Impact, Educatio, Mistral Sélection et Alta Convictions.

Best-in-progress

28,7 %

relève des actifs « Best-in-progress » : opérations de création de valeur et de promotion, dont la trajectoire extra-financière est suivie annuellement et dont les axes d'amélioration sont identifiés actif par actif.

Répartition des participations par tranche de note

Tranche de note ESG	Participations	Part de la valeur	Statut
80 à 100	2	8,9 %	Best-in-class
55 à 79	4	62,4 %	Best-in-class
27,5 à 54	9	28,7 %	Best-in-progress
Sous 27,5	0	0 %	Note excluante
Total	15	100 %	

Les axes d'amélioration des participations « Best-in-progress » sont revus lors de l'actualisation annuelle des notes, participation par participation.

Le moteur social : la poche d'utilité sociale

L'engagement d'investir au minimum 5 % de l'actif dans des structures agréées ESUS, porté par un unique véhicule : la SCI Iroko Impact.

IROKO•impact

SCI Iroko Impact

Seul véhicule de la poche solidaire d'Iroko Next

Article 9 SFDR — objectif d'investissement durable

Agrément ESUS — entreprise solidaire d'utilité sociale

Label Finansol — au niveau du fonds sous-jacent

Décote de loyer $\geq 20\%$ — par rapport aux loyers de marché

En 2025, la SCI Iroko Next a renforcé sa participation à hauteur de 450 340 €. Iroko Impact affiche une performance de 12,80 % sur l'exercice et une progression de 57 % de son actif net réévalué.

Taux d'impact social

5,62 %

de l'actif brut investi en fonds ESUS au 25/12/2025, soit **2 227 581 €**, pour un engagement minimal de 5 %.

Le ratio atteint 6,14 % au 31 décembre 2025.

Les structures accompagnées via Iroko Impact



Emmaüs Solidarité

nouveau

Lutte contre l'exclusion et accompagnement des personnes sans abri vers l'insertion — Paris 9^e et Saint-Ouen.



Forum Réfugiés-Cosi

nouveau

Accueil et accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés — centre d'accueil à Lyon.



Le Silence des Justes

Inclusion sociale des personnes atteintes d'autisme — Saint-Denis.



Misericordia

Projets d'éducation, de santé et d'accompagnement de publics fragiles — Aubervilliers.

Le label *Finansol*

Obtenu en septembre 2023 et maintenu au cours de l'exercice 2025. Cinq exigences encadrent le label au niveau des unités de compte.

**minimum
5 %**

La règle applicable aux unités de compte

de l'actif investi dans des entreprises agréées ESUS ou des véhicules composés à au moins 50 % de titres ESUS, selon l'article 5.1.1 du règlement du label.

100 %

Gestion durable du reste de l'actif

des autres actifs, hors liquidités, gérés selon une approche de finance durable et conformes au référentiel d'exclusions Finansol entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

1 / an

Information de l'épargnant

Information avant souscription, puis au moins une fois par an sur le rendement et sur le caractère solidaire du produit.

0 €

Commercialisation et frais

Commercialisation effective du produit et frais raisonnables : aucun frais de souscription ni de retrait sur Iroko Next.

FAIR

Contrôle annuel

Remise d'un dossier de contrôle annuel au Comité du label, géré par l'association FAIR, dont Iroko est membre.

Le taux d'impact social du fonds

Indicateur	Au 25/12/2025	Engagement
Part de l'actif brut investie en fonds agréé ESUS	5,62 %	≥ 5,00 %

Les perspectives 2026

Les chantiers extra-financiers ouverts pour le prochain exercice.

01

Poursuivre la diversification vers des gérants labellisés

Prolonger le mouvement engagé en 2025 en privilégiant, au sein de la poche de rendement, des véhicules classés Article 8 et labellisés ISR, dont la démarche extra-financière est documentée et auditée.

02

Consolider la poche d'utilité sociale

Maintenir le taux d'impact social au-delà du plancher de 5 % dans un contexte de collecte continue, en accompagnant la montée en puissance de la SCI Iroko Impact et de nouvelles structures de l'économie sociale et solidaire.

03

Collecter les données de consommation des opérations en développement

Recueillir auprès des partenaires promoteurs les factures permettant de comptabiliser les consommations d'énergie finale et primaire ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, à mesure de la livraison des programmes.

04

Faire progresser les actifs « Best-in-progress »

Identifier, actif par actif, les axes d'amélioration susceptibles de faire franchir à chaque participation le seuil de 55/100, et suivre leur trajectoire lors de l'actualisation annuelle des notes.

05

Renouveler le label Finansol

Préparer le dossier de contrôle annuel remis au Comité du label et maintenir la conformité au référentiel d'exclusions entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

06

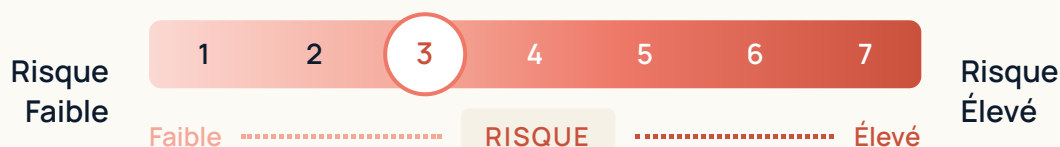
Suivre l'évolution du cadre réglementaire

Anticiper les effets de la réforme du règlement SFDR et de ses nouvelles catégories de produits sur la classification et la communication du fonds.

Les risques associés à l'investissement

Avant toute souscription, l'investisseur est invité à prendre connaissance du document d'informations clés et du document d'information des investisseurs de la SCI Iroko Next, disponibles sur iroko.eu, ainsi que des conditions générales du contrat d'assurance dans lequel l'unité de compte est logée. L'indicateur synthétique de risque de la SCI est de **3 sur 7**. La durée de placement recommandée est de **8 ans**.

Échelle de risque (SRI)



L'horizon de placement recommandé est de 8 ans.

Risque de perte en capital

La SCI Iroko Next ne bénéficie d'aucune garantie ni protection du capital. La valeur de la part peut varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Risque de liquidité

L'immobilier est un actif peu liquide. La SCI ne garantit pas le rachat des parts. En cas de demandes de rachat importantes, les délais de cession des actifs sous-jacents peuvent retarder le règlement, voire conduire à en suspendre l'exécution dans les conditions prévues par les statuts.

Risque lié au marché immobilier

La valeur des actifs dépend de l'évolution des marchés immobiliers : niveau des loyers, taux de vacance, qualité des locataires, taux de capitalisation retenus par les experts évaluateurs, coût du financement. Une dégradation de ces paramètres réduit la valeur liquidative et les revenus distribués.

Risque lié à la structure de fonds de fonds

La SCI investit exclusivement de manière indirecte, au travers de participations dans des véhicules gérés par Iroko ou par des sociétés de gestion tierces. Elle n'exerce donc pas de contrôle direct sur les actifs immobiliers, dépend de la qualité de gestion et de la transparence de ces véhicules, et supporte indirectement leurs propres risques, leurs frais et leurs contraintes de liquidité.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

La performance dépend des choix d'allocation de la société de gestion. Il existe un risque que celle-ci ne sélectionne pas les véhicules les plus performants.

Risque lié à l'endettement

La SCI peut recourir à des emprunts bancaires ou à des avances en compte courant d'associés. Le recours à l'endettement amplifie les variations de la valeur des actifs, à la hausse comme à la baisse, et peut accroître le risque de perte en capital.

Risque lié aux conflits d'intérêts

Une partie du portefeuille est investie dans des véhicules gérés par Braxton Asset Management et Braxton Investment Management, dont les actionnaires ont un lien capitalistique avec Iroko. Ces opérations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la société de gestion, inscrites au registre des conflits avérés et soumises à une décision formalisée.

Risque de durabilité

Un événement environnemental, social ou de gouvernance survenant sur un actif ou une contrepartie peut affecter négativement la valeur de l'investissement : dégradation de la performance énergétique, obsolescence réglementaire, sinistre climatique, controverse affectant un locataire. La politique de gestion des risques de durabilité est disponible sur iroko.eu.

Risque propre à l'unité de compte

L'investissement est réalisé exclusivement en unité de compte au sein d'un contrat d'assurance-vie ou d'un plan d'épargne retraite. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Les conditions de souscription, de rachat et d'arbitrage ainsi que les frais applicables sont ceux du contrat d'assurance et non ceux de la SCI, et peuvent en modifier sensiblement le rendement.

Portée du document, données et sources

Portée du document

Le présent rapport est un document d'information extra-financière. Il ne constitue ni un document contractuel, ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement, ni une recommandation personnalisée. Il ne se substitue pas aux documents réglementaires de la SCI, qui seuls font foi : document d'informations clés, document d'information des investisseurs, annexes SFDR pré-contractuelle et périodique, rapport annuel. En cas de divergence, l'annexe périodique SFDR jointe au rapport annuel prévaut.

Classification et engagements extra-financiers

La SCI Iroko Next relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 : elle promeut des caractéristiques environnementales et sociales sans poursuivre d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 9. Cette classification n'est ni un label, ni une garantie de performance extra-financière. La part minimale d'investissements alignés sur la taxinomie européenne est de 0 %. La Société ne prend pas en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 7, paragraphe 1, du règlement. Le label Finansol atteste du caractère solidaire du produit ; il ne garantit ni sa performance financière, ni sa performance extra-financière.

Limites des données extra-financières

Les données sont arrêtées au 25 décembre 2025, dernière valeur liquidative de l'exercice, sauf mention contraire. La composition du portefeuille peut évoluer selon la stratégie d'investissement.

La SCI investissant exclusivement de manière indirecte, les données relatives aux actifs sous-jacents proviennent des sociétés de gestion des véhicules en portefeuille. Elles n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'une vérification par un tiers indépendant, reposent pour partie sur des estimations et sur des taux de couverture partiels, précisés lorsqu'ils sont connus.

Les consommations publiées en énergie finale ont été converties en énergie primaire selon les coefficients de l'Observatoire de l'Immobilier Durable pour la France ; cette conversion repose sur des hypothèses de mix énergétique et n'engage pas les sociétés de gestion concernées.

Les notes ESG résultent d'une méthodologie propriétaire d'Iroko, révisable annuellement. Elles ne sont comparables ni entre véhicules, ni avec les notations publiées par des agences ou par d'autres sociétés de gestion.

IROKO•next

Mentions légales. Iroko, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-20000014. SCI Iroko Next, société civile immobilière à capital variable, RCS Paris n° 913 024 311, « Autre FIA » au sens de l'article L. 214-24 III du code monétaire et financier — 4 rue de la Pompe, 75116 Paris. Documentation disponible sur iroko.eu.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer à la documentation réglementaire d'Iroko Next et au document d'informations clés avant de prendre toute décision d'investissement.

Les sigles et abréviations du rapport

Les termes ci-dessous sont classés par ordre alphabétique.

AMF

Autorité des marchés financiers, régulateur français des marchés et des sociétés de gestion.

BREEAM

Building Research Establishment Environmental Assessment Method : certification environnementale britannique des bâtiments.

CMF

Code monétaire et financier.

DIC

Document d'informations clés, remis à l'investisseur avant toute souscription.

ESG

Environnement, Social, Gouvernance : les trois piliers de l'analyse extra-financière.

ESS

Économie sociale et solidaire.

ESUS

Entreprise solidaire d'utilité sociale : agrément délivré par l'État aux structures à finalité sociale.

FAIR

Association gestionnaire du label Finansol, dont Iroko est membre.

FIA

Fonds d'investissement alternatif au sens de la directive AIFM ; la SCI relève de la catégorie « Autre FIA ».

GES

Gaz à effet de serre, exprimés en kgCO₂ équivalent par mètre carré.

ISIN

International Securities Identification Number : code d'identification du titre.

ISR

Investissement socialement responsable : label français d'État pour les fonds.

kWhEP/m²

Kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré et par an.

OID

Observatoire de l'Immobilier Durable, producteur des benchmarks de consommation de référence.

OPPCI

Organisme professionnel de placement collectif immobilier, réservé aux investisseurs professionnels.

PAI

Principales incidences négatives (*Principal Adverse Impacts*) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, au sens de SFDR.

PER

Plan d'épargne retraite.

PMR

Personne à mobilité réduite.

RCS

Registre du commerce et des sociétés.

RTS

Regulatory Technical Standards : normes techniques précisant les annexes SFDR.

SCCV

Société civile de construction-vente, véhicule dédié à une opération de promotion immobilière.

SCI

Société civile immobilière ; Iroko Next est une SCI à capital variable.

SCPI

Société civile de placement immobilier.

SFDR

Sustainable Finance Disclosure Regulation, règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations de durabilité ; classe les produits en articles 6, 8 ou 9.

SRI

Indicateur synthétique de risque, gradué de 1 à 7 ; celui de la SCI est de 3.

UC

Unité de compte : support d'investissement au sein d'un contrat d'assurance-vie ou d'un PER.

VL

Valeur liquidative de la part.